



Entente difficile entre une ado et son beau-père

Par **vincentbidel**, le **05/06/2008** à **14:00**

Mon père c'est remarié avec une femme qui a 3 enfans d'une précédente union dont une fille de 13 ans encore à charge. Mon père a également un fils de 9 ans d'avec cette seconde épouse.
Je ne sais pas si c'est parce que cette jeune fille n'est pas la sienne, mais il lui rent la vie dure, comme changer le bariller de la porte d'entrée quand il sort de manière à se qu'elle ne sorte ou rentre pas ou bien de lui couper l'électricité dans sa chambre le soir pour qu'elle ne puisse pas regarder la TV ou même pire de lui couper l'eau chaude lorsqu'elle est dans la salle de bain.
Bref, il sont passés chez le juge pour placer l'adolescente se qui ne fut pas le cas. En revanche elle désire venir vivre chez moi. Je ne suis pas contre cette idée ainsi que ma femme mais que faire? Es-je le droit et sous quelle condission?

Par **pommee**, le **02/08/2008** à **15:52**

je rea gi uniquement en fonction de ce que vous ecrivez: rnsi votre pere a de tels agissements , il y a acte de maltraitance et la mere de la jeune fille laisse faire , il me semble difficile que le juge des enfants n'agisse pas soit en plaçant l'enfant (ce qui n'est pas forcément la bonne solution) soit en ordonnant un suivi educatif à domicilernquant a vous , vous etes le fils de mr donc aucun lien de parenté avec la jeune fille vous pouvez etre nommé tiers digne de confiance par le juge qui place l'enfant chez vous rnil faut une demarche vers le juge des enfants mais le mieux c'est que ce soit fait avec l'accord de la mere rnvotre pere n'a aucun droit dans cette demarche